naintenan

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal **Commission Finances** »

Séance du 14 juin 2010 Séance du 31 mai 2010

Budget principal - admissions en non valeur

Etaient présents les membres inscrits au tableau

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M.MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CARLIER Mme BASMAISON Mme M'BAYE-DIAO M SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMAIN Pouvoir à : M. MONTES Pouvoir à : M. BOUHLAMANE

Pouvoir à : **Mme MAUPIN** Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents:

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme PORAS M. NACHITE Mme RIFFAULT M. VARLET

M. CHEURFA

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal Nombre de conseillers en exercice

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39

39

Rapport de présentation :

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose:

Monsieur le trésorier principal, comptable, a transmis aux services comptables de la ville de Creil la liste de certains produits non recouvrés d'un montant de 61 762.16 € correspondant à des impayés de cantines et de centres de loisirs, de crèches, de classe de découverte, de marchés, de droits de voirie et terrasse couverte, de redevance taxis, de documents non rendus à la médiathèque et de loyers.

Les différentes actions intentées à l'encontre de ces débiteurs n'ont pu aboutir. Le problème des adresses inexactes, les procès-verbaux de perquisition, les poursuites extérieures ou les liquidations judiciaires ne permettent pas de diligenter une quelconque procédure.

SOUS-PREFECTURE 1 6 JUIN 2010 60300 SENLIS





maintenant

Monsieur le trésorier principal, ne disposant plus d'aucun moyen d'agir, souhaiterait l'admission en non valeur de ces créances, à savoir :

Cantines et centres de loisirs 4 327,15 € Crèche 2 226,95 € Classe de découverte 519,43 € Marchés 578,47€ Redevances taxis 1 223,40 € Droits de voirie et terrasses couvertes 17 412,86 € Documents non-rendus à la médiathèque 523,46 € Conservatoire de musique 207,22 € Loyers 34 183,26 € **Divers** 559.96 € 61 762,16 €

Cette dépense sera imputée au crédit prévu à cet effet au budget de la ville (chapitre 65 article 654 fonction 01 AA)

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29, Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 31 mai 2010,

Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 34

Pour: 34

Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver les admissions en non-valeur déterminées dans l'exposé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 1 6 JUIN 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document Greil, le. 16 06 10 Signature Le Maire.

> Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général des Services Philippe Raluy

général de l'Oise



SOUS-PREFECTURE 16 JUIN 2010 60300 SENLIS



